



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 26 juin 2017, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz
Membres présents : 33
Membres excusés : 6
Membre absent : 1
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Assermentation
2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 12 décembre 2016
3. Lecture du courrier
4. Gestion et comptes 2016
5. Arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019 selon préavis municipal 01/2017
6. Révision du Règlement communal sur la distribution de l'eau selon préavis municipal 02/2017
7. Election du bureau du Conseil
8. Election de la commission de gestion
9. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
10. Communications des délégués aux associations intercommunales
11. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation

Mr le Président procède à l'assermentation de Mr Raoul GENDROZ.

2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 12 déc. 2016

Le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

3. Lecture du courrier

Pas de courrier.

4. Gestion et Comptes 2016

Mr Pierre-André NOZ nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est basée essentiellement sur le rapport de révision et les informations obtenues lors de la séance avec la Municipalité.

Administration Générale : La prime RC de la Commune, la révision des comptes et l'accès au guichet cartographique de Gemetris SA, sont les plus grosses dépenses du compte *Honoraires et prestations de service*.

Finances : Le compte *Contentieux-frais de poursuites* reste stable malgré une augmentation du nombre de débiteurs.

Le compte *Impôts sur le bénéfice des personnes morales* présente un solde négatif dû au décalage entre les périodes de perception et les périodes de taxation, ainsi qu'aux remboursements d'acomptes payés en trop.

Grande salle-part de chauffage : pas de commentaire, mais rappel de la manière dont les bâtiments sont chauffés.

- La chaufferie de la grande salle chauffe aussi l'abattoir, l'auberge, l'église, la Châtelaine, la maison de Sandrine Porchet-Gloor et celle de Daniel Ruch.
- La chaufferie de la Corçaline chauffe aussi l'ancien collège, la maison de Reynald Keller et celle de André Luthi.

L'excédent de dépenses de 307'562 frs prévu par le budget 2016 est finalement réduit à 5'294 frs. Ceci grâce à un excédent de recettes des postes *Finances et Domaines et bâtiments*, ainsi qu'à des économies sur les autres postes.

La Commission constate une fois de plus la bonne gestion et la qualité des travaux réalisés par la Commune.

Mr Reynald KELLER demande si chacun peut avoir accès au guichet cartographique. Mr Daniel RUCH explique qu'il faut un code d'accès. Si besoin, la Municipalité peut fournir un code valable quelques jours.

La gestion et les comptes 2016 sont ensuite soumis au vote à main levée et acceptés à l'unanimité.

La décharge est donnée à la municipalité et à la boursière.

5. Arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019 selon préavis municipal n°01/2017

Mr Gilbert RAMUZ, nous lit le rapport de la commission des finances.

La Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 77%.

Malgré que ce taux avait été baissé pour 2016 et 2017, les comptes 2016 sont bouclés avec un résultat meilleur que prévu (même constat que la commission de gestion au point 4).

La Commission est donc d'avis de maintenir ce taux à 77% et de réévaluer la situation dans 2 ans, après 2 nouveaux exercices.

Le préavis n°01/2017 est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité – 1 abstention.

6. Révision du Règlement communal sur la distribution de l'eau, selon préavis municipal n°02/2017

Mr Jean CHENEVARD, nous lit le rapport de la commission ad hoc.

La mise à jour du règlement fait suite à une modification de la loi cantonale qui demande aux municipalités d'avoir une marge de manoeuvre concernant les tarifs appliqués lors de la vente d'eau aux abonnés. Les articles 6 et 7 indiquent les prix maximaux de l'eau et de la location des compteurs. La Municipalité peut ainsi modifier les tarifs sans passer par le Conseil Communal, tant que les tarifs restent inférieurs aux limites fixées.

Les revenus issus de la vente d'eau et de la location des compteurs seront reversés au service des eaux qui devra s'autofinancer.

D'après la Commission, les tarifs 2018 devraient être supérieurs de 0.5 à 1%.

Mr Gilbert RAMUZ demande des précisions sur la définition de l'unité industrielle. Une nouvelle ferme serait-elle définie comme telle ?

Pour Mr Daniel RUCH, il n'y a pas de différence avec une villa. Une unité industrielle est un bâtiment sans logement. A noter que les frais de raccordement passent de 2'500 Frs à 3'000 Frs (+ 700 frs pour chaque appartement). Mais ces frais ne sont pas en lien avec la taille du bâtiment.

Mr Christian HOENGER ajoute que le règlement ne s'applique pas hors des zones constructibles. Une nouvelle ferme serait créée hors d'une zone constructible et ferait donc l'objet d'une négociation avec la Municipalité. Ce qui compte c'est l'affectation du bâtiment et non sa taille.

A Mr Raoul GENDROZ qui demande des précisions quant aux tarifs, on répond que les calculs se font par semestre.

Mr Reynald KELLER demande s'il est prévu un système antitartre au niveau de la commune ? Pour Mr Daniel RUCH, la question n'a pas encore été étudiée.

Mr Christian HOENGER ajoute que cela n'est pas nécessaire, car notre eau est relativement douce.

Le préavis n°02/2017 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

7. Election du bureau du Conseil

Les scrutatrices Mme Anne CHENEVARD et Mme Veronica SAFFORE sont sortantes.

Les 2 suppléants Mr Christian HOENGER et Mr Bernard LEVET deviennent scrutateurs.

Mr Henri JUNG et Mr Raoul GENDROZ sont candidats aux postes de suppléants et sont ensuite acclamés par l'assemblée.

Mr Gérald CHARLET et Mr Christian RAMUZ sont candidats à leur propre succession et sont acclamés à leur tour. Ils restent respectivement Vice-Président et Président.

8. Election de la Commission de Gestion

Mr Pierre-André NOZ est sortant.

Mr David REYMONDIN devient président.

Mme Simone RAMUZ est membre.

Mr Christian HOENGER est élu à l'unanimité comme nouveau membre ainsi que

Mr Laurent PORCHET comme suppléant.

9. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

Mr Benjamin BORLAT annonce qu'il ne sera pas installé de vidéoprojecteur dans la salle de la Châtelaine mais qu'un appareil portatif et un écran peuvent-être mis à disposition sur demande.

L'abri PC a été contrôlé le 19 juin 2017 et est conforme.

Un nouveau règlement intercommunal de l'ASIJ est en cours de rédaction et sera voté en septembre.

Tout va bien au niveau de la SDIS (défense incendie) qui est souvent citée en référence. On note un très léger excédent de charge de 300 Frs malgré beaucoup d'interventions.

Au niveau de l'ARBV (Association régionale Broye-Vully), le projet d'aéro-pôle sur Payerne est maintenu. La société Boschung y installe de nouveaux locaux et créer de nouveaux emplois.

Les transports publics vont améliorer les dessertes sur la Broye.

La récolte d'amiante est terminée.

Les toilettes du refuge restent encore à refaire.

Mr Christophe BALISSAT nous annonce que les travaux du collège du Raffort sont terminés. La bibliothèque intercommunale est ouverte et accessible à tous.

Les travaux du collège de Servion devraient être terminés fin juillet pour aménagement en août et mise en activité à la rentrée. Le budget est respecté et l'inauguration prévue le 18 novembre.

Pour le collège de Carrouge, l'étude de faisabilité est en cours d'achèvement.

Le nouvel administrateur de l'ASIJ, Mr Nicolas Deprez, donne entière satisfaction.

Un conseil d'établissement a été formé, avec malheureusement seulement 3 places pour les sociétés et associations, et aucune société sportive n'a été choisie. Elles sont cependant les bienvenues pour toute discussion.

Au niveau social, rien de nouveau au sujet du projet de fusion Broye-Vully avec le réseau santé fribourgeois. Le réseau de santé de Lausanne est assez critique sur le remaniement éventuel des régions.

Quant aux transports broyards, la ligne Palézieux / Morat va passer à la cadence semi-horaire, impliquant des travaux à Ecublens et Lucens.

La ligne Montpreveyres / Mézières sera prolongée de Mézières sur Syens (en passant par Vucherens) à partir de décembre.

Mr Philippe BAUD remercie le Conseil pour son vote du nouveau règlement de l'eau.

Au niveau des routes, des bandes vibrantes sont en cours de changement.

Au niveau des vignes, c'est bien parti, il n'y a pas eu trop de gel. La vente de mai s'est bien passée.

Mr Francis CHENEVARD nous informe qu'au niveau de l'épuration, toutes les communes du Jorat sont maintenant raccordées à Lucens et que le budget a été respecté.

Des travaux ont été réalisés au Chalet d'Orsoud sur le mur de soutien de la montée du pont. Des travaux de charpente sont encore à prévoir.

Quant au rural du château, Mme BOBAND travaille encore sur plusieurs projets.

Cela va commencer, en septembre, par l'excavation nécessaire pour les installations de chauffage (château et nouveaux appartements).

L'Accueil de la Petite Enfance pour la Région d'Oron (APERO) emploie 170 salariés et représente un budget de 8,5 millions, en partie financés par les communes. On prévoit un budget à venir de 120/130 Frs par habitant pour faire fonctionner cette association.

Mr Daniel RUCH nous parle des forêts. Le prix du bois ne monte pas. Le martelage du 5 juillet sera plus réduit que d'habitude.

Le captage de la source du Bois Vuacoz est en cours de réfection.

Il remercie les commissions pour leur travail et l'ensemble du Conseil pour ses votes.

Mr Christian RAMUZ s'est rendu à une visite du nouveau parlement. Le Président de la Cour des Comptes, Mr GRONUZ, y a évoqué les difficultés de gestion des associations intercommunales. Il est donc important que nos délégués s'y comportent en chefs d'entreprises et se préoccupent de ce que cela va coûter par habitant, qu'ils participent aux débats et rapportent ensuite au Conseil Communal.

10. Communications des délégués aux associations intercommunales

Mr Andreas STRASSMANN nous lit le rapport des comptes 2016 de la STEP Corcelles-le-Jorat & Ropraz. Les comptes sont bien tenus. Les frais sont répartis comme suit : 38'393 Frs pour Corcelles, 27'019 Frs pour Ropraz.

La STEP est raccordée depuis le 31 janvier à Moudon/Lucens via le collecteur de Vucherens. C'est la SIEMV qui se chargera de l'exploitation de ces installations.

Au sujet de l'ASIJ, Mme Maryline AUTHIER tient à ajouter qu'un petit crédit a été voté le 7 juin pour la réfection des vestiaires des salles de gym.

En tant que délégué à l'AIEJ, Mr Jean CHENEVARD, nous informe de la réparation d'une fuite sur la conduite du Lac de Brêt. Le comité directeur est en discussion avec la commune de Pully au sujet des tarifs et la commune de Jorat-Menthue qui désire sortir de l'association. Mr Philippe BAUD, précise que cette sortie éventuelle est en cours de négociation mais que le dialogue est actuellement au point mort.

Pour la SIEMV, Mr David REYMONDIN confirme que les travaux sont terminés avec un budget respecté. Les comptes 2016 sont excédentaires. Une convention a été signée avec la commune de Moudon pour le transit des eaux usées à travers son collecteur.

Mr Philippe BAUD explique que la commune Pully fait partie de l'AIEJ mais aimerait en sortir car elle a plus d'eau que prévu. A noter que la conduite de transport fuit jusqu'à 50%. Les négociations sont difficiles car elle avait signé une clause de 50 ans.

11. Divers et propositions individuelles

A Mr Reynald KELLER qui s'interroge au sujet des fouilles en bas du village par COS-V-Gaz, Mr Francis CHENEVARD explique qu'elles sont dues au raccordement de la famille GOLEY et du bâtiment de la poste. Il regrette que tous les voisins n'aient pas été prévenus.

Mme Maryline AUTHIER annonce :

- le brunch du 1^{er} août à l'église de Mézières
- l'inauguration de l'église des enfants à Servion le 3 septembre

Mme Fabienne PORCHET annonce la soirée du Petit Cœur le samedi 4 novembre.

Suite à la création de nouveaux logements dans la commune, Mme Laurence DESTRAZ demande s'il est envisageable de créer une place Mobility au village ?

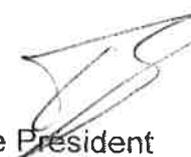
Mr Daniel RUCH va se renseigner.

Pour Mr Gilbert RAMUZ, peut-on envisager d'étendre la place vers la route de Berne pour y parquer plusieurs véhicules ? Mr Daniel RUCH répond que cela a déjà été évoqué mais qu'il reste le problème du financement car cette place est située sur la commune de Ropraz.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil


Le Président




La secrétaire